



Direction des Familles et de la Petite Enfance
Mission Familles

2025 DFPE 106 DAC/DDCT – Subventions (311 000 euros) avec 2 renouvellements de conventions pluriannuelles et 1 avenant pour les associations Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul, Parrains Par Mille et Réseau Môm'Artre pour leurs actions de soutien à la parentalité visant à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle dans les 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 18^e et 20^e arrondissements et dans tout Paris.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris se mobilise pour permettre aux enfants de bien grandir et s'épanouir, pour accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants et les aider à concilier leur vie familiale, professionnelle et personnelle.

Aussi, il vous est proposé d'accorder, pour l'année 2025, les subventions aux trois partenaires associatifs suivants :

L'association « Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul » pour ses actions d'éducation populaire au service des enfants et familles du 10^e arrondissement et au-delà. L'association s'adresse à un public mixte, jeune et parfois en situation de précarité, en mettant en œuvre les actions suivantes :

Action 1 : « soutien éducatif et organisationnel aux familles », en développant des activités sportives et culturelles pour les jeunes de 6 à 16 ans. La prise en charge est proposée dès la sortie de l'école jusqu'à 20h et comprend l'aide aux devoirs. Des activités sont proposées le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires ainsi que des séjours. L'association favorise des temps d'accueil et d'écoute des parents et des activités de loisirs en famille. L'action, développée dans le 10^e, s'étend dans les secteurs proches des 9^e et 18^e arrondissements. En 2024, l'association a suivi plus de 600 enfants, en les accueillant chaque semaine à la Maison des Jeunes après l'école, le mercredi et le samedi ou pendant les vacances.

Action 2 : « lieu de rencontre et d'écoute parentale » au sein de la « Maison des Jeunes » proposant des rencontres entre parents sous la forme de temps d'accueil quotidien, de temps de répit hebdomadaires pour les mamans, de dispositifs d'aide au suivi de la scolarité de leur(s) enfant(s), de petits déjeuners thématiques sur les relations familles/école et de loisirs partagés en famille. Ces activités ont pour but de favoriser les échanges avec leurs enfants, de faciliter l'accompagnement de leur scolarité, leur rapport avec

l'école, de rencontrer d'autres parents et développer des réseaux d'entraide. En 2024, environ 100 familles ont pu bénéficier de cette action.

L'association « Parrains Par Mille » pour son action de parrainage de proximité (parrainage/mentorat) qui met en relation des enfants et adolescents, vivant dans leur famille et des marraines ou parrains bénévoles avec lesquels ils peuvent tisser des liens affectifs et éducatifs structurants. Le parrainage vient en réponse, particulièrement pour des familles monoparentales, à des situations d'isolement social, culturel, familial. Il s'inscrit dans une logique de prévention, d'aide à la parentalité et offre des temps de répit pour les parents. L'association a renforcé son accompagnement des familles en développant des ateliers, des formations, des groupes de paroles, en présentiel ou en ligne, ainsi que des temps conviviaux et culturels afin de favoriser la création de liens. L'association a accompagné 209 parrainages, dont 43 nouveaux parrainages ainsi que 173 familles parmi lesquelles 150 familles monoparentales (soit 86%).

Par ailleurs, l'association a reçu également une subvention de la DSOL (90 000 euros en 2024) pour du parrainage/mentorat à destination des enfants et jeunes majeurs bénéficiant d'une mesure éducative ou de placement.

L'association « Réseau Môm'Artre » propose aux familles parisiennes de faciliter leur quotidien en conciliant accueil périscolaire et épanouissement des enfants à travers la pratique artistique. À Paris, elle coordonne actuellement six antennes situées dans les 12^e, 13^e, 14^e, 18^e et 20^e arrondissements. Ces lieux accueillent les enfants âgés de 4 à 11 ans après l'école et jusqu'à 20h (en allant les chercher à l'école), les mercredis et pendant les vacances scolaires. Depuis la fin d'année 2022, l'association fait part de difficultés financières, engendrant l'hypothèse de la fermeture de deux antennes à Paris : Môm'Frenay (12^e) et Môm'Tolbiac (13^e). Compte-tenu de l'importance de ce dispositif, notamment pour les familles précaires, la Ville de Paris, de manière concertée avec la CAF de Paris, a proposé un soutien complémentaire de 102 500 euros en 2023 et 2024. Le Réseau Môm'Artre poursuit son travail de résorption de son déficit mais l'équilibre financier de l'association demeure fragile, il est donc proposé de reconduire l'aide complémentaire pour l'année 2025 afin de garantir le maintien de l'ouverture des 6 antennes.

En 2024, 1 471 enfants âgés de 4 à 12 ans ont été accueillis dans les 6 antennes, dont 54% d'enfants sont accueillis le soir après l'école, 20% fréquentent l'association les mercredis et 26% participent aux stages artistiques pendant les vacances scolaires. 756 familles sont accompagnées par l'association. Parmi elles, il y a 20% de parents en situation de monoparentalité. 7% de parents au chômage ou inactifs. L'association observe que 46 % des familles présentent un signe de fragilité (familles monoparentales ou à faible revenus ou parents au chômage ou inactifs).

Des actions soutenues par la DAC et la DDCT viennent compléter ce soutien. Avec le projet « Art et Culture », les actions culturelles de « Réseau Môm'Artre » incluent une pédagogie artistique permettant de développer la curiosité, la créativité et l'ouverture d'esprit. Elles ont pour objectif de réduire la fracture sociale à travers la démocratisation de la pratique culturelle, de proposer des structures culturelles de proximité et de créer de l'activité professionnelle pour des artistes. Elles concernent les 6 antennes parisiennes de Môm'Artre et sont soutenues par la Ville au titre de la délégation culture. Par ailleurs, sont soutenus des projets de « valorisation des quartiers et renforcement du lien social » dans les 13e, 14e et 20^e (service de l'Engagement Citoyen et Associatif et service Politique de la Ville, DDCT).

Compte tenu de l'impact positif de ces actions auprès des familles parisiennes, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de leur attribuer, au titre de l'exercice 2025, une subvention d'un montant global de 311 000 euros selon la répartition suivante :

Association « Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul » : 19 000 euros

Association « Parrains Par Mille » : 30 000 euros

Association « Réseau Môm'Artre » : 262 000 euros

- 243 500 euros de la DFPE
- 11 000 euros de la DDCT- SPV
- 2 500 euros de la DDCT- SECA
- 5 000 euros de la DAC

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris